

Festival Animatou Édition 2026

Règlement et conditions de participation

Depuis 2006, l'Association Animatou travaille à la promotion du cinéma d'animation suisse et international, proposant de nombreuses activités dans le but de faire découvrir cette forme de création artistique à tous les publics. L'évènement annuel principal organisé par l'Association est le Festival éponyme, qui a lieu du premier au second weekend d'octobre à Genève en Suisse.

Le programme cinématographique du Festival Animatou est constitué de deux parties:

- Les sections compétitives rassemblent les courts métrages qui ont été produits dans le courant des deux dernières années et retenus par un Comité de sélection composé de professionnel·les du cinéma d'animation.
- Les programmes hors compétition regroupent des films proposés dans le cadre des programmes spéciaux: longs métrages et séries en avant-première, sélections en lien avec un pays invité d'honneur, rétrospectives et autres cartes blanches ou programmes thématiques.

1. SECTIONS COMPÉTITIVES ET PRIX

Conditions de participation

- A. La sélection s'effectue sur la production de courts métrages animés de 2025 et 2026, la date de sortie officielle faisant foi. Une exception est prévue pour les films soumis à Animatou lors de l'édition passée, sélectionnés, puis retirés de la sélection pour des raisons d'exclusivité (voir le [point 5*](#) ci-après).
- B. Les modalités de sélection sont définies au [point 5](#).
- C. Formats de diffusion requis: DCP et fichier numérique ProRes, voire H264.
- D. Pour les films avec dialogues et texte à l'image dans une langue autre que le français, un sous-titrage non-incrusté est nécessaire; si aucun sous-titrage en français ou anglais n'est disponible, merci de fournir une liste de dialogues en anglais avec time code. Voir ici pour plus de [détails sur le sous-titrage](#).
- E. Les compétitions, prix, et jurys de l'année varient selon la sélection et ne peuvent donc pas être annoncés à l'avance. Le détail définitif des compétitions et de leurs prix respectifs est publié [sur notre site](#) mi-août, après envoi des confirmations de sélection. La composition des jurys est annoncée dans les semaines qui suivent, en même temps que le programme du Festival.
- F. Les prix sont décernés directement aux réalisatrices.

Compétitions et prix

Ci-dessous figurent les critères de sélection, le processus d'attribution des prix et les prix eux-mêmes pour chaque section compétitive, sous réserve de modification selon la sélection de l'année.

Animatou ne paie pas de droits pour la diffusion des films sélectionnés en compétition.

Compétition internationale

Section réunissant les courts métrages animés de toutes origines qui ne sont ni documentaires ni expérimentaux. Le Grand Prix de la Ville de Genève, d'une valeur de CHF 5'000.-, est attribué par décision du jury international.

Compétition Doc'Anim

Section présentant les courts métrages documentaires animés de toutes origines. Le Prix Doc'Anim, d'une valeur de CHF 1'000.-, est attribué par décision du jury Doc'Anim.

Compétition Labo

Section présentant les courts métrages animés expérimentaux de toutes origines. Le Prix Labo du Centre d'Art Contemporain Genève, d'une valeur de CHF 1'000.-, est attribué par décision du jury Labo.

Compétition suisse

Les critères d'admission pour la Compétition suisse d'Animatou suivent ceux des entités officielles liées à la production cinématographique en Suisse (OFC, SwissFilms, SSA /Swissimage, etc): un film sera pris en considération dès lors que le·la réalisatrice est de nationalité suisse ou professionnellement acti·ve et résidant en Suisse depuis au moins trois ans. Un film peut être retenu à la fois pour la Compétition suisse et pour une ou plusieurs autres compétitions.

Les films sélectionnés en Compétition suisse concourent pour deux prix. Le Prix du jury SSA / Swissimage, d'une valeur de CHF 5'000.-, est attribué par le jury suisse. Le Prix du public Payot Libraire, d'une valeur de CHF 1'000.-, est attribué par vote anonyme du public présent lors de la séance.

Compétitions Caramel et Pistache

Sélections de courts métrages animés de tous horizons destinés au jeune et au très jeune public (dès 3 ans pour la Caramel, dès 5 ou 6 ans pour la Pistache). Ces films peuvent aussi être sélectionnés dans d'autres compétitions.

Le Prix Caramel des institutions de la petite enfance est décerné au court métrage qui recueille le plus de suffrages lors du vote des enfants des espaces de vie enfantine. Les séances sont privées et ont lieu dans diverses salles de cinéma en amont du Festival. Après le vote, chaque enfant se voit remettre une invitation gratuite pour assister en famille à la rediffusion publique sans vote qui a lieu pendant le Festival.

Le Prix Pistache de Satigny est décerné au court métrage qui recueille le plus de suffrages lors du vote du public enfant présent à la séance qui a lieu à Satigny, dans la campagne genevoise.

Ces deux prix consistent en une enveloppe de CHF 500.- chacun. Les votes sont anonymes.

Compétitions pour les écoles

Six programmes compétitifs destinés aux élèves des différents degrés du Département de l'instruction publique de Genève, aux élèves et étudiant·xes du privé, et aux étudiant·xes des Hautes écoles de toute la Suisse. Ces séances ont pour but de donner la parole aux jeunes en les encourageant à débattre autour des films pour ensuite exprimer leur préférence lors du vote déterminant le·la lauréat·e. Les compétitions scolaires s'adressent à toutes les classes d'âge, de 4 ans jusqu'aux Hautes écoles (16 ans et plus) en passant par le Primaire et le Secondaire.

Les prix correspondants, d'une valeur de CHF 200.- chacun, sont décernés par vote anonyme des élèves et étudiant·xes. Les enseignant·es ne votent pas.

Compétition Convergences

Programme compétitif destiné aux jeunes dès 12 ans fréquentant le Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG). La séance a lieu à la Maison de l'enfance et de l'adolescence, un lieu privilégié qui offre des espaces chaleureux pour un moment d'échange autour des films.

Le Prix Convergences, d'une valeur de CHF 200.-, est décerné par vote anonyme des jeunes à l'issue de la discussion qui suit la projection. Les accompagnant·es ne votent pas.

2. REDIFFUSION DES FILMS PRIMÉS

La nuit la plus longue pour des primés

Afin de donner au public genevois une chance de voir ou revoir les films qui ont remporté un prix ou une mention lors de l'édition, Animatou organise dans l'année qui suit le Festival une unique séance gratuite de rediffusion en salle.

3. PROGRAMME GÉNÉRAL HORS COMPÉTITION: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce programme comprend séries, courts métrages ou longs métrages d'animation, produits pour la télévision ou le cinéma, et bénéficiant d'une distribution en salle ou non. L'année de production est indifférente. Les droits de diffusion feront l'objet d'une négociation au cas par cas. Sont acceptés les formats suivants : DCP, ProRes, éventuellement Blu-ray. Un sous-titrage en français est demandé pour tout film parlé ou incluant du texte à l'image dans une autre langue.

4. DIFFUSION D'EXTRAITS DE FILMS

La soumission de films à Animatou implique l'autorisation tacite de l'utilisation, dans un but promotionnel, d'extraits à hauteur maximale de 10% de la durée totale de chaque film sur les réseaux sociaux ainsi que sur des écrans publicitaires partenaires, à la télévision, et dans les salles de cinéma du Festival.

5. INSCRIPTION ET SÉLECTION

L'inscription se fait en ligne sur la plateforme de Short Film Depot. Le délai final pour l'édition 2026 est fixé au **10 avril**. Pour plus de détails, rendez-vous directement sur le site de SFD shortfilmdepot.com. Si pour quelque raison que ce soit vous êtes dans l'incapacité d'utiliser la plateforme, contactez-nous par e-mail à prog@animatou.com.

Le Comité de sélection procède au visionnage des films soumis, jusqu'à la sélection finale qui a lieu courant juin. Les courts métrages retenus sont répartis dans différentes sections. Un film peut être sélectionné dans plusieurs sections à la fois, à l'exception des trois compétitions internationales pour adultes (Compétition internationale, Compétition Labo, et Compétition Doc'Anim) qui sont mutuellement exclusives. A noter également que par souci d'équité le Comité de sélection ne peut choisir qu'un seul film par réalisatrice pour chaque section compétitive d'une même édition.

En cas de sélection d'un film, Animatou contacte la personne référente via la messagerie de la plateforme. Comme il nous est souvent difficile de donner une réponse à toutes les soumissions faites sur SFD avant le mois de septembre, nous vous prions de noter que si aucun avis de sélection n'est reçu avant le mois d'août, le film n'aura malheureusement pas été retenu. Afin d'éviter malentendus et retards, nous vous invitons à consulter votre boîte de courrier indésirable pendant l'été, voire à inscrire les deux adresses suivantes dans vos contacts pour vous assurer de recevoir nos emails:

prog@animatou.com, noreply@shortfilmdepot.com.

L'envoi des fichiers de diffusion se fait par transfert de fichier (voir [point 6](#) ci-dessous).

*Certains festivals en Suisse et en Europe exigent une exclusivité pour les films inscrits dans leurs sections compétitives. Lors de chaque édition, plusieurs films sélectionnés doivent donc être retirés de la programmation du Festival et soustraits au regard du public genevois. En conséquence, Animatou sélectionne automatiquement l'année suivante tous les films retirés dans ces conditions, quelle que soit leur année de sortie.

6. DÉPÔT, EXPÉDITION ET RENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Courts métrages

Les copies numériques de diffusion en format DCP et ProRes, voire H264, peuvent être soit envoyées par lien internet pour téléchargement, soit déposées sur notre serveur FTP. Merci de vous référer aux instructions reçues lors de la confirmation de sélection. N'hésitez pas à nous recontacter en cas de problème.

Longs métrages et autres programmes hors compétition

Pour les longs métrages, séries, compilations, cartes blanches, rétrospectives et autres programmes hors compétition qui ne sont pas disponibles sous forme numérique, merci de contacter l'équipe du Festival par e-mail à l'adresse prog@animatou.com.

7. RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE DÉGÂTS MATÉRIELS

Les frais de remboursement en cas de perte ou de détérioration entre le moment de la réception et celui du renvoi postal des copies sont à la charge d'Animatou. Concernant les supports physiques (disques durs, clefs USB, Blu-ray,...) la responsabilité d'Animatou n'est engagée que pour la valeur de remplacement du support vierge.

8. VIDÉOTHÈQUE

L'une des missions d'Animatou est de contribuer à la promotion du cinéma d'animation dans son ensemble, c'est pourquoi l'Association propose de nombreux programmes hors compétition pendant et en dehors du Festival. A cet effet, une vidéothèque a été créée qui regroupe une grande partie des films issus des sélections du Festival pour lesquels un accord a été établi avec les ayants-droit. Cette vidéothèque n'est pas accessible au public. Elle sert uniquement à la création de programmes spéciaux élaborés par Animatou à la demande d'institutions (écoles, musées, bibliothèques, hôpitaux, parcs publics, maisons de quartier, centres d'accueil, etc...). Chaque ayant-droit est libre d'accepter ou non d'inclure leur film dans cette base de donnée Animatou au moment de l'inscription du film et peut changer d'avis à n'importe quel moment. Animatou recontacte systématiquement tous les ayants-droit lors de la préparation de programmes hors compétition pour vérifier que les conditions de location ou les ayants-droit d'un film n'ont pas changé.

Plus d'informations: www.animatou.com/espace-pro/videotheque-video-library

Pour toute question: info@animatou.com

9. CAS IMPRÉVUS ET CONTESTATIONS

Les responsables du Festival Animatou sont chargés de régler les cas non prévus par le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions établies ci-dessus sur demande particulière et motivée.

**La participation au Festival Animatou implique
l'acceptation de tous les termes du présent règlement.**